

Avortement : les auditions élargissent le débat

SANTÉ Les premiers experts ont été auditionnés en commission justice de la Chambre au sujet de la sortie de l'IVG du code pénal

Ce mercredi, en commission justice, cinq spécialistes ont partagé leur expertise de terrain au sujet de la possible sortie du code pénal de l'IVG.

C'était la première des trois après-midi d'auditions prévues à la Chambre. Pour rappel, sept propositions, émanant de huit partis dont le CDH – dernière formation en date à avoir déposé un texte –, sont sur la table en vue de sortir l'avortement du code pénal. L'intervention d'experts et d'acteurs de terrain a pour but de nourrir les débats. Et cette première session a d'ores et déjà rempli son rôle. Rapidement, les intervenants ont « expédié » la question de la sortie du code pénal.

Si tous la soutiennent sur le principe, ils estiment qu'elle ne pourrait suffire.

Pour Pascal Borry, professeur de bioéthique à la KUL, cela relève davantage de la « discussion sémantique » : « Si c'est la seule chose que l'on change, alors ça n'aura que peu d'effets pratiques ». « Oui, c'est stigmatisant pour les femmes », a pour sa part soutenu Silke Brants, représentante de Fara, une ASBL créée par la société civile chrétienne après la loi de 91, pour accompagner les femmes confrontées à des gros-

sesses non programmées, *Mais ne nous faisons pas d'illusions : le sentiment de culpabilité ne va pas disparaître d'un coup.* » Cécile De Wandeler, représentante du mouvement d'éducation permanente Vie féminine a d'ailleurs choqué des députés en lâchant que « la cristallisation autour de la sortie ou non du code pénal ne respecte pas le vécu des femmes » et « donne l'idée d'une approche très froide du débat ». Interpellée sur cette invective, elle a précisé que son association souhaitait que le débat ne s'arrête pas là et craignait un nouveau compromis qui « n'irait pas assez loin ».

Au programme donc : augmentation du délai au-delà des douze semaines et réduction du délai de réflexion. Jean-Jacques Amy, professeur et représentant de la Fédération laïque des centres de planning familial, militant dès les années 70, a ainsi plaidé pour augmenter de « quatre semaines au moins » le seuil des douze semaines de grossesse. Heureux de constater qu'il rejoignait ainsi le professeur Pascal Borry, qui propose un seuil à 18 semaines.

Le même souhaite supprimer l'« état de détresse » et le remplacer par la seule volonté de la femme, et réduire voire supprimer le délai de réflexion, actuellement fixé à six jours. Ce que soutiennent aussi la Fédération laïque des centres de planning et Vie féminine. L'ASBL Fara a quant à elle émis des réserves à ce sujet. Elle a souligné les cas de femmes mises sous pression par leur entourage pour avorter. L'obligation du délai leur permet de trouver de l'aide, d'être écoutée, même si le choix d'une IVG se confirme.

Les différents intervenants, qui ont mis un point d'honneur à ne pas verser dans le débat idéologique, ont insisté sur la nécessité d'optimiser le « parcours de soins » : accès à l'information, renvoi vers un confrère en cas de refus de pratiquer l'intervention, etc. La nécessité de collecter davantage de statistiques et de mener des études qualitatives sur la réalité des avortements pratiqués en Belgique est revenue à plusieurs reprises.

Deux autres séances d'auditions sont programmées. Jusqu'ici, la Suédoise avait toujours laissé entendre qu'elle ne souhaitait pas ouvrir la porte à un vote par majorité alternative, hantise du CD&V. Qu'advient-il après les auditions ? ■

E.B.L.